

## Fiche d'inscription piscines de Quimper Bretagne Occidentale

- AQUADANSE     NATATION PERF 2 option aquadanse  
 Pré-BNSSA     Préparation au BNSSA     Recyclage BNSSA

### ACTIVITES ANNUELLES KERLAN VIAN 1<sup>er</sup> inscription

Jour \_\_\_\_\_ Horaire \_\_\_\_\_

Validé le \_\_\_\_\_ par (cachet professionnel de l'éducateur sportif) :

### Coordonnées

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Sexe  M  F Né(e) le \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Tél. domicile \_\_\_\_\_

Tél. mobile \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

En cas d'urgence, prévenir \_\_\_\_\_ Tél. mobile \_\_\_\_\_

### Représentant légal (pour les mineurs)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Lien de parenté \_\_\_\_\_

Adresse (si différente de ci-dessus) \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Tél. domicile \_\_\_\_\_

Tél. mobile \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

### Autorisation

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

- certifie avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'inscription des piscines de Quimper Bretagne Occidentale (voir au dos),
- accepte de recevoir des informations de la part des piscines de Quimper Bretagne Occidentale,
- accepte d'être pris en photo et/ou accepte que mon enfant mineur soit pris en photo au sein des piscines de Quimper Bretagne Occidentale et cède tous mes droits d'utilisation de ces photographies à Quimper Bretagne Occidentale et ses communes, lesquelles seront en mesure de les utiliser selon leur convenance sur tous leurs supports de communication sans limites ni de temps ni de lieu.
- autorise les responsables des piscines de Quimper Bretagne Occidentale à effectuer ou faire effectuer en cas d'urgence les actes nécessaires à la sécurité et/ou la santé de mon enfant mineur et à prendre toutes dispositions utiles en vue de la mise en œuvre de traitements d'urgences médicaux et chirurgicaux.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature obligatoire\* (du représentant légal pour les mineurs)

**En l'absence du certificat médical,  
l'inscription et le paiement  
ne seront pas enregistrés**

### Éléments à fournir pour inscription

- Fiche d'inscription complétée et signée  
 Règlement (si chèque libellé à l'ordre du Trésor public)  
 Certificat médical datant de moins d'un an

\* précédé de la mention «lu et approuvé»

Réserve à l'administration	
Inscrit par _____	
Date ____/____/____	
Mode de règlement	<input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> CB <input type="checkbox"/> ANCV
	<input type="checkbox"/> passeport ALVAC <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> Chèque

## Fiche d'inscription piscines de Quimper Bretagne Occidentale

- AQUADANSE     NATATION PERF 2 option aquadanse  
 Pré-BNSSA     Préparation au BNSSA     Recyclage BNSSA

### ACTIVITES ANNUELLES KERLAN VIAN 1<sup>er</sup> inscription

Jour \_\_\_\_\_ Horaire \_\_\_\_\_

Validé le \_\_\_\_\_ par (cachet professionnel de l'éducateur sportif) :

### Coordonnées

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Sexe  M  F Né(e) le \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Tél. domicile \_\_\_\_\_

Tél. mobile \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

En cas d'urgence, prévenir \_\_\_\_\_ Tél. mobile \_\_\_\_\_

### Représentant légal (pour les mineurs)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Lien de parenté \_\_\_\_\_

Adresse (si différente de ci-dessus) \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Tél. domicile \_\_\_\_\_

Tél. mobile \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

### Autorisation

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

- certifie avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'inscription des piscines de Quimper Bretagne Occidentale (voir au dos),
- accepte de recevoir des informations de la part des piscines de Quimper Bretagne Occidentale,
- accepte d'être pris en photo et/ou accepte que mon enfant mineur soit pris en photo au sein des piscines de Quimper Bretagne Occidentale et cède tous mes droits d'utilisation de ces photographies à Quimper Bretagne Occidentale et ses communes, lesquelles seront en mesure de les utiliser selon leur convenance sur tous leurs supports de communication sans limites ni de temps ni de lieu.
- autorise les responsables des piscines de Quimper Bretagne Occidentale à effectuer ou faire effectuer en cas d'urgence les actes nécessaires à la sécurité et/ou la santé de mon enfant mineur et à prendre toutes dispositions utiles en vue de la mise en œuvre de traitements d'urgences médicaux et chirurgicaux.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature obligatoire\* (du représentant légal pour les mineurs)

**En l'absence du certificat médical,  
l'inscription et le paiement  
ne seront pas enregistrés**

### Éléments à fournir pour inscription

- Fiche d'inscription complétée et signée  
 Règlement (si chèque libellé à l'ordre du Trésor public)  
 Certificat médical datant de moins d'un an

\* précédé de la mention «lu et approuvé»

Réserve à l'administration	
Inscrit par _____	
Date ____/____/____	
Mode de règlement	<input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> CB <input type="checkbox"/> ANCV
	<input type="checkbox"/> passeport ALVAC <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> Chèque

## Présentation

L'activité «aquadanse» proposée dans les piscines de Quimper Bretagne Occidentale est une activité physique associant la préparation au sol, la natation et l'expression artistique.

L'activité «préparation à l'examen du BNSSA» proposée dans les piscines de Quimper Bretagne Occidentale a lieu jusqu'à la présentation des candidats à l'examen, généralement en mai, et concerne le volet natation de l'examen.

Les cours se déroulent de septembre jusqu'à la date d'examen, à l'exception des vacances scolaires, jours fériés et des périodes de vidanges.

Ils ont lieu une fois par semaine, sur un jour et un horaire fixes.

## Conditions d'inscription

L'inscription à l'activité est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Un certificat médical de moins d'un an, d'aptitude à la pratique de l'activité choisie est obligatoire afin de valider définitivement votre inscription.

Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pourrez procéder au paiement en espèces, carte de crédit, chèque bancaire, chèque vacances. Si vous bénéficiez d'une prise en charge de votre comité d'entreprise, nous vous invitons à vous rapprocher des agents d'accueil, qui vous indiqueront les conditions d'acceptations. L'inscription n'est effective qu'après le paiement des sommes dues. Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté.

Les conditions générales d'inscription des piscines de Quimper Bretagne Occidentale sont réputées connues et acceptées dès le paiement et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire ou espèces, etc.).

## Les tarifs 2018/2019 (d'octobre 2018 à juillet 2019)

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire. Pour la session 2018/2019, les tarifs sont les suivants :

- 205€ pour la session
- 184,5€ pour une inscription complémentaire annuelle (dans le cas de 2 inscriptions ou plus d'une même famille pour une activité annuelle)

L'inscription aux activités annuelles est définitive. En cas d'absence ou d'abandon, les frais d'inscription restent intégralement acquis aux piscines de Quimper Bretagne Occidentale.

## Modification / annulation / interruption d'un programme

En cas d'annulation, modification ou interruption d'un programme :

> Du fait des piscines de Quimper Bretagne Occidentale :

La direction des piscines de Quimper Bretagne Occidentale peut être contrainte de devoir modifier, annuler ou interrompre les leçons de natation :

- si le nombre minimum de participants n'est pas atteint,
- si les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas de force majeure (problèmes techniques, etc...),
- pour un motif d'intérêt général.

La direction des piscines de Quimper Bretagne Occidentale vous proposera une solution de rattrapage si cela est possible.

Si les solutions proposées ne vous conviennent pas Quimper Bretagne Occidentale procédera au remboursement des sommes déjà versées, pour une annulation intervenant avant le début de votre programme. Pour l'interruption d'un programme en cours, Quimper Bretagne Occidentale remboursera les sommes déjà versées au prorata du temps restant à réaliser.

> De votre part

Dans tous les cas, La direction des piscines de Quimper Bretagne Occidentale ne procédera à aucun remboursement des sommes déjà versées. De la même façon, les séances non réalisées ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement, ni rattrapage.

Toutefois, l'interruption définitive d'une session pour raisons médicales pourra donner lieu à remboursement sur présentation d'un certificat médical, et après étude de la situation par la direction des piscines. La demande doit être faite par courrier à :

Monsieur le Président de Quimper Bretagne Occidentale – Service des piscines – 159 boulevard de Creac'h Gwen – 29000 Quimper

## Rappel du règlement intérieur

Le port d'un short, caleçon de bain et bermuda est interdit. La douche savonnée et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.

Le port d'un bonnet de bain est obligatoire.

Des casiers fermés à clés sont mis à votre disposition dans les vestiaires. La direction décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol de vos effets personnels. Il est interdit de pénétrer sur les bords du bassin sans y avoir été autorisé par les éducateurs sportifs.

Il est interdit de courir, de crier et de pousser les autres baigneurs dans l'eau. Pour des raisons de sécurité, l'apnée est interdite.

En acquittant le droit d'entrée, les usagers sont considérés comme ayant pris connaissance et ayant accepté le présent règlement.

Le règlement intérieur est consultable à l'entrée des piscines de Quimper Bretagne Occidentale.

## Responsabilités

Les usagers sont responsables :

- de tout accident ou incident qu'ils pourraient subir ou causer à un tiers du fait de l'inobservation du règlement intérieur dont ils attestent avoir pris connaissance, et des consignes de sécurité dictées les éducateurs sportifs et l'ensemble du personnel des piscines,
- de tous les dommages ou dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes.

Quimper Bretagne Occidentale décline toute responsabilité en cas :

- d'accidents liés au non-respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité ou à la suite de l'utilisation des installations en dehors des cours dispensés dans le cadre de l'école de natation,
- de perte, de vol ou de dégradation d'objets de toute nature appartenant aux usagers.

## Relations usagers

Pour toute demande particulière liée à l'activité, n'hésitez pas à solliciter de l'équipe des piscines de Quimper Bretagne Occidentale. Pour toute demande de renseignement vous pouvez contacter aux heures d'ouverture au public, l'accueil d'aquarive au 02 98 52 00 15 ou envoyer un mail à l'adresse suivante : aquarive@quimper.bzh

Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Président de Quimper Bretagne Occidentale – Service des piscines – 159 boulevard de Creac'h Gwen – 29000 Quimper

## Informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à inscrire les usagers dans un cours de natation en fonction de leur âge et leur niveau. Le destinataire des données est le Service piscines de Quimper Bretagne Occidentale. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Monsieur le Président de Quimper Bretagne Occidentale – Service des piscines - 159 boulevard de Creac'h Gwen – 29000 Quimper

## Présentation

L'activité «aquadanse» proposée dans les piscines de Quimper Bretagne Occidentale est une activité physique associant la préparation au sol, la natation et l'expression artistique.

L'activité «préparation à l'examen du BNSSA» proposée dans les piscines de Quimper Bretagne Occidentale a lieu jusqu'à la présentation des candidats à l'examen, généralement en mai, et concerne le volet natation de l'examen.

Les cours se déroulent de septembre jusqu'à la date d'examen, à l'exception des vacances scolaires, jours fériés et des périodes de vidanges.

Ils ont lieu une fois par semaine, sur un jour et un horaire fixes.

## Conditions d'inscription

L'inscription à l'activité est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Un certificat médical de moins d'un an, d'aptitude à la pratique de l'activité choisie est obligatoire afin de valider définitivement votre inscription.

Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pourrez procéder au paiement en espèces, carte de crédit, chèque bancaire, chèque vacances. Si vous bénéficiez d'une prise en charge de votre comité d'entreprise, nous vous invitons à vous rapprocher des agents d'accueil, qui vous indiqueront les conditions d'acceptations. L'inscription n'est effective qu'après le paiement des sommes dues. Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté.

Les conditions générales d'inscription des piscines de Quimper Bretagne Occidentale sont réputées connues et acceptées dès le paiement et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire ou espèces, etc.).

## Les tarifs 2018/2019 (d'octobre 2018 à juillet 2019)

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire. Pour la session 2018/2019, les tarifs sont les suivants :

- 205€ pour la session
- 184,5€ pour une inscription complémentaire annuelle (dans le cas de 2 inscriptions ou plus d'une même famille pour une activité annuelle)

L'inscription aux activités annuelles est définitive. En cas d'absence ou d'abandon, les frais d'inscription restent intégralement acquis aux piscines de Quimper Bretagne Occidentale.

## Modification / annulation / interruption d'un programme

En cas d'annulation, modification ou interruption d'un programme :

> Du fait des piscines de Quimper Bretagne Occidentale :

La direction des piscines de Quimper Bretagne Occidentale peut être contrainte de devoir modifier, annuler ou interrompre les leçons de natation :

- si le nombre minimum de participants n'est pas atteint,
- si les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas de force majeure (problèmes techniques, etc...),
- pour un motif d'intérêt général.

La direction des piscines de Quimper Bretagne Occidentale vous proposera une solution de rattrapage si cela est possible.

Si les solutions proposées ne vous conviennent pas Quimper Bretagne Occidentale procédera au remboursement des sommes déjà versées, pour une annulation intervenant avant le début de votre programme. Pour l'interruption d'un programme en cours, Quimper Bretagne Occidentale remboursera les sommes déjà versées au prorata du temps restant à réaliser.

> De votre part

Dans tous les cas, La direction des piscines de Quimper Bretagne Occidentale ne procédera à aucun remboursement des sommes déjà versées. De la même façon, les séances non réalisées ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement, ni rattrapage.

Toutefois, l'interruption définitive d'une session pour raisons médicales pourra donner lieu à remboursement sur présentation d'un certificat médical, et après étude de la situation par la direction des piscines. La demande doit être faite par courrier à :

Monsieur le Président de Quimper Bretagne Occidentale – Service des piscines – 159 boulevard de Creac'h Gwen – 29000 Quimper

## Rappel du règlement intérieur

Le port d'un short, caleçon de bain et bermuda est interdit. La douche savonnée et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.

Le port d'un bonnet de bain est obligatoire.

Des casiers fermés à clés sont mis à votre disposition dans les vestiaires. La direction décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol de vos effets personnels. Il est interdit de pénétrer sur les bords du bassin sans y avoir été autorisé par les éducateurs sportifs.

Il est interdit de courir, de crier et de pousser les autres baigneurs dans l'eau. Pour des raisons de sécurité, l'apnée est interdite.

En acquittant le droit d'entrée, les usagers sont considérés comme ayant pris connaissance et ayant accepté le présent règlement.

Le règlement intérieur est consultable à l'entrée des piscines de Quimper Bretagne Occidentale.

## Responsabilités

Les usagers sont responsables :

- de tout accident ou incident qu'ils pourraient subir ou causer à un tiers du fait de l'inobservation du règlement intérieur dont ils attestent avoir pris connaissance, et des consignes de sécurité dictées les éducateurs sportifs et l'ensemble du personnel des piscines,
- de tous les dommages ou dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes.

Quimper Bretagne Occidentale décline toute responsabilité en cas :

- d'accidents liés au non-respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité ou à la suite de l'utilisation des installations en dehors des cours dispensés dans le cadre de l'école de natation,
- de perte, de vol ou de dégradation d'objets de toute nature appartenant aux usagers.

## Relations usagers

Pour toute demande particulière liée à l'activité, n'hésitez pas à solliciter de l'équipe des piscines de Quimper Bretagne Occidentale. Pour toute demande de renseignement vous pouvez contacter aux heures d'ouverture au public, l'accueil d'aquarive au 02 98 52 00 15 ou envoyer un mail à l'adresse suivante : aquarive@quimper.bzh

Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Président de Quimper Bretagne Occidentale – Service des piscines – 159 boulevard de Creac'h Gwen – 29000 Quimper

## Informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à inscrire les usagers dans un cours de natation en fonction de leur âge et leur niveau. Le destinataire des données est le Service piscines de Quimper Bretagne Occidentale. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Monsieur le Président de Quimper Bretagne Occidentale – Service des piscines - 159 boulevard de Creac'h Gwen – 29000 Quimper